

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

20H30 Salle du Conseil

Ordre du jour et note de Synthèse

CGCT Article L2121-12

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 9 Novembre 2015

2. Compte rendu de la commission d'urbanisme du 26 octobre 2015

3. Associations

a. Concession de mise à disposition d'un local à l'association communale de chasse

Le local du garage du bourg a été séparé en deux parties, afin d'en céder une à l'association communale de chasse. Il convient de valider la proposition de bail avec cette association et d'autoriser le maire à signer.

b. Attribution d'une subvention supplémentaire à l'association l'Ephémère

Suite à un mauvais résultat financier 2015, l'association l'Ephémère a sollicité ses partenaires publics afin d'obtenir des subventions complémentaires pour l'exercice 2015. Il est proposé au conseil municipal d'octroyer à l'Ephémère dans le cadre des Rencontres Brel 2015, une subvention complémentaire de 1 000 €.

4. Ski nordique

Renouvellement de la convention de gestion du domaine nordique de Chamechaude pour la saison 2015-2016, à l'identique du fonctionnement de la saison précédente.

5. Personnel communal

a. Convention avec le CDG pour le service de médecine préventive et santé au travail

Le conseil d'administration du centre de gestion de l'Isère a adopté de nouvelles dispositions applicables aux collectivités qui bénéficient des prestations en matière de médecine préventive et de santé au travail. Il convient de valider la nouvelle convention qui en découle.

b. Contrat groupe d'assurance du personnel

Le centre de gestion de l'Isère a attribué le marché d'assurance statutaire à l'assureur Groupama et à son courtier gestionnaire Gras Savoye pour la période 2016 – 2019.

Il convient pour le conseil municipal d'approuver l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire et d'arrêter les caractéristiques qu'il choisit en matière de prestations.

c. Régime indemnitaire

Extension du régime indemnitaire aux nouveaux grades créés durant l'année 2015 :

- IFTS et IEMP pour le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- IAT pour les grades d'ATSEM principal de 2^e classe et d'Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

6. Schéma départemental de coopération intercommunale

La préfecture de l'Isère a notifié aux collectivités le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Le SIVU étant impacté par ce projet de schéma dans la mesure où il fait partie de la liste des syndicats dont la dissolution peut être envisagée, il revient au conseil municipal de se prononcer sur cette prescription.

7. Finances

a. Décision modificative n°3 budget principal

Réajustement de crédits budgétaires pour l'exercice 2015 en section d'investissement et de fonctionnement.

b. Décision modificative n°1 budget eau

Révision de crédits budgétaire sur la section de fonctionnement

c. Décision modificative n°1 budget forêt

Régularisation d'imputation budgétaire sur la section d'investissement

d. Annulation du titre 209/2014 au SIVU

La délibération votée par le conseil municipal en date du 8 avril 2015 n'a pas pu permettre la prise en charge de ce titre par la trésorerie de St Laurent du Pont, en raison d'une incohérence entre les termes de la délibération et l'imputation comptable. Il convient en conséquence d'annuler cette délibération et de la reformuler, en adéquation avec l'écriture comptable.

8. Service eau et assainissement

Il revient au Conseil municipal, chaque année, d'approuver les rapports annuels du délégataire pour les services eau potable et assainissement collectif.